

FOLIO

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2019

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire Le vendredi 8 février à 19 heures 00
selon convocation du 1er février 2019

Membres	12
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Abstentions	

Mme BOUDOT Carine a été élue secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane BERGER Martine, LEGER Bernadette, BOUDOT Carine,
Mrs MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, ROUET Jean-Louis,
LEGER Claude

ABSENTS : Mmes CHARRET Chantal (non excusée) , Mr JOHNSON Patrick (non excusé), Mme DUFOUR Isabelle, Mr GUILLEMIN Claude

REPRESENTES : Mr GUILLEMIN Claude donne pouvoir à Mr ROUET Jean Louis
Mme DUFOUR Isabelle donne pouvoir à Mme DEMOUSSEAU Josiane

COMPTE RENDU REUNION DU 30 NOVEMBRE 2018 : approbation à l'unanimité

DELIBERATION N° 2019-001 en date du 8 février 2019 portant sur « LA VENTE DE TERRAIN LE COUDERT »

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 3 août 2018 dans laquelle il était favorable à la vente d'une partie de chemin rural et d'une parcelle communale au lieu dit Le Coudert. Elle indique :

que le géomètre a procédé aux bornages des parcelles concernées : X 117 contenance 352 m2 et X 116 contenance 257 m2

que les biens soumis à la vente ne représentent plus aucun intérêt public pour la commune que l'enquête publique pour la vente du chemin rural a eu lieu du 15 janvier au 30 janvier 2019

Elle fait part du rapport du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable à l'aliénation et à la vente du chemin rural et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour la désaffectation des bien indiqués et la vente à Mr ARNAUD-CREMON Fabrice et Mme LEQUERRE Marie-laurence des parcelles X117 d'une superficie de 352 m2 et X116 d'une superficie de 257m2 au prix de 2,50 € le m2 ; autorise Madame le Maire à signer les actes de vente correspondants.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 14 février 2019

DELIBERATION N° 2019-002 en date du 8 février 2019 portant sur « LA DEMANDE D'ACHAT TERRAIN LE MAS MAUVIS »

Madame le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de Mme THOMPSON Suzanne qui souhaite acquérir au Mas Mauvis les parcelles V 29 superficie 1049 m2 et V 26 superficie 920 m2 . Pour cet achat elle propose un prix de 0,25 € le m2 soit un prix total de 490 Euros .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité, compte tenu de l'état des terrains qui sont en friches, émet un avis favorable pour l'aliénation et la vente des parcelles V29 et V26, fixe le prix de vente de ces parcelles à 0,30 € le m2 soit un montant global de 590,70 € , autorise Madame le Maire a effectuer les démarches nécessaires.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 14 février 2019

DELIBERATION N° 2019-003 en date du 8 février 2019 portant sur « LAD EMANDE D'AIDE ETUDIANT »

Madame le Maire demande à Mr MOURGAUD Jean Luc de quitter la salle car le sujet abordé le concerne. Madame le Maire donne lecture de la lettre de Amandine MOURGAUD qui sollicite une aide de la commune pour financer un séjour d'études académiques d'une durée de 4 mois à l'université de Sciences et Technologies de Wroclaw dans le cadre de sa formation à l'ENSIL-ENSCI école d'ingénieur à Limoges. Elle fait part du budget prévisionnel établi pour ce séjour et propose au conseil municipal le versement d'une aide de 500 € .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote (votants 09, pour 08 abstention 01), décide de lui accorder une aide de 500 € . les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 à l'article 6713.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 14 février 2019

DELIBERATION N° 2019-004 en date du 8 février 2019 portant sur « LA DEMANDE D'AIDE AUX FAMILLES VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE FABRE D'EGLANTINE »

Madame le Maire donne lecture au conseil de la lettre du Principal du collège Fabre d'Églantine St Sulpice les Feuilles sollicitant une aide financière aux familles pour la participation au voyage pédagogique . Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide de 50 € par enfant participant à ce voyage . Cette participation sera versée aux familles sur production d'une attestation de paiement délivrée par le collège.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 14 février 2019

DELIBERATION N° 2019-005 en date du 8 février 2019 portant sur « ANNULATION DE CREANCES »

Madame le Maire indique que le tribunal de Commerce de Limoges a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la table de St Léger. Cette procédure clôt le dossier avec annulation des dettes . Le montant des loyers non soldés s'élève à 420 € et doit fait l'objet d'un mandat au 6542 créances éteintes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 14 février 2019

DELIBERATION N° 2019-006 en date du 8 février 2019 portant sur « DEMANDE DE SUBVENTION SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE »

Madame le Maire fait part au conseil de sa demande de devis au Syndicat Energie Haute Vienne pour l'éclairage du stade en cas d'urgence la nuit pour faciliter l'atterrissage de l'hélicoptère , et la pose d'un coffret avec prises normalisées sur la place du 19 mars 1962 qui sera utilisé dans le cadre des manifestations communales. Les travaux d'éclairage du stade sont estimés à 8447,49 € HT, la mise en place du coffret électrique est estimé à 1171,32 € . Pour le financement de ces travaux la commune peut bénéficier d'une aide financière du Syndicat Energie Haute Vienne à hauteur de 45 % pour l'éclairage du stade et de 25% pour le coffret électrique .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage à inscrire au budget les travaux d'éclairage du stade et de pose du coffret électrique , sollicite l'aide du Syndicat Energie Haute Vienne pour leur financement, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le

DELIBERATION N° 2019-007 en date du 8 février 2019 portant sur « DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DEPARTEMENT »

Madame le Maire fait part au conseil de sa demande de devis au Syndicat Energie Haute Vienne pour l'éclairage du stade en cas d'urgence la nuit pour faciliter l'atterrissage de l'hélicoptère , et la pose d'un coffret avec prises normalisées sur la place du 19 mars 1962 qui sera utilisé dans le cadre des manifestations communales. Les travaux d'éclairage du stade sont estimés à 8447,49 € HT, la mise en place du coffret électrique est estimé à 1171,32 € . Pour le financement de ces travaux la commune peut bénéficier d'une aide financière du département .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage à inscrire au budget les travaux d'éclairage du stade et de pose du coffret électrique , sollicite l'aide du département pour leur financement, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Organisation journées commémoratives visite de Schleithal :séjour du 23 août au 26 août 2019

Création d'une commission SCHLEITHAL :

membres : Mmes DEMOUSSEAU Josiane- DUFOUR Isabelle – BERGER Martine-

Mrs MOURGAUD Jean-Luc- MORGAT Cyril- ROUET Jean-Louis- GUILLEMIN
Claude